

04 juin 2021 -15:58

Appartient à Conseil des ministres du 4 juin 2021

Publication d'un message aux navigants aériens suite au détournement du vol Ryanair en Biélorussie

Le Conseil des ministres a chargé le ministre de la Mobilité de la publication, dès l'entrée en vigueur du cadre législatif européen ad hoc, d'une NOTAM (Note to Air Men - message aux navigants aériens) afin de mettre en œuvre les interdictions de mouvements aériens qu'il contiendra à l'égard des avions exploités par un transporteur aérien biélorusse.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Benoit Ramacker
Porte-parole (FR)
+32 475 94 06 55
benoit.ramacker@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be